

**Administration portuaire de Nanaimo**  
**États financiers**  
*31 décembre 2021*

**Administration portuaire de Nanaimo**  
**Table des matières**  
*Exercice clos le 31 décembre 2021*

---

**Page**

**Rapport de l'auditeur indépendant**

**États financiers**

État de la situation financière.....	1
État des résultats et du résultat global.....	2
État des variations des capitaux propres.....	3
Tableau des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes annexes.....</b>	<b>5</b>

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Nanaimo,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Administration portuaire de Nanaimo (« l'Administration portuaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état des résultats et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration portuaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date de ce rapport de l'auditeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration portuaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration portuaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration portuaire.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration portuaire.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration portuaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration portuaire à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nanaimo (Colombie-Britannique)

28 avril 2022

MNP SENCRL, s.r.l.

Comptables professionnels agréés

**MNP**

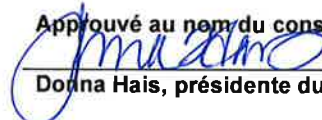
# Administration portuaire de Nanaimo

## État de la situation financière

Au 31 décembre 2021

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie	1 769 623	284 020
Débiteurs	1 161 861	595 779
Stocks	2 997	14 201
Charges payées d'avance	464 678	509 014
Actif au titre des prestations différées (note 5)	674 400	-
Fonds d'aménagement portuaire et financement de développement différé (note 6)	16 000 000	1 000 000
	<b>20 073 559</b>	<b>2 403 014</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	25 451 892	26 917 227
<b>Total de l'actif</b>	<b>45 525 451</b>	<b>29 320 241</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 825 142	1 118 265
Financement de développement différé (note 6)	15 000 000	
Produits différés	628 187	458 234
Passif au titre des prestations différées (note 5)	-	541 400
Tranche courante de la dette à long terme (note 8)	317 680	309 526
	<b>17 771 009</b>	<b>2 427 425</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Dette à long terme (note 8)	485 511	803 501
<b>Total du passif</b>	<b>18 256 520</b>	<b>3 230 926</b>
<b>Événement postérieur à la date de clôture (note 12)</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital d'apport	24 991 262	24 991 262
Bénéfices non distribués	2 393 069	2 182 053
Réserve pour l'aménagement portuaire (note 6)	1 000 000	1 000 000
Cumul des autres éléments du résultat global (note 5)	(1 115 400)	(2 084 000)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>27 268 931</b>	<b>26 089 315</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>45 525 451</b>	<b>29 320 241</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration,

  
Donna Hais, présidente du conseil d'administration

  
Barbara Coe, présidente du comité d'audit

## Administration portuaire de Nanaimo État des résultats et du résultat global

*Exercice clos le 31 décembre 2021*

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Activités portuaires	4 612 181	4 731 980
Contrat de location	4 198 919	3 375 395
	<b>8 811 100</b>	<b>8 107 375</b>
<b>Charges</b>		
Salaires, traitements et avantages	3 481 174	3 797 222
Exploitation	1 779 342	2 110 878
Entretien	412 409	540 771
Honoraires pour services professionnels	619 737	553 456
Marketing et engagement social	449 354	373 895
	<b>6 742 016</b>	<b>7 376 222</b>
<b>Résultat avant autres éléments</b>	<b>2 069 084</b>	<b>731 153</b>
<b>Autres produits (charges)</b>		
Revenu de placement	102 589	16 639
Gain sur cession de matériel	91 872	-
Charge sur les produits bruts	(178 274)	(162 480)
Amortissement	(1 874 255)	(2 082 978)
	<b>(1 858 068)</b>	<b>(2 228 819)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>211 016</b>	<b>(1 497 666)</b>
<b>Résultat global</b>		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur régimes à prestations définies	968 600	(287 900)
<b>Total du résultat et du résultat global</b>	<b>1 179 616</b>	<b>(1 785 566)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Administration portuaire de Nanaimo

### État des variations des capitaux propres

*Exercice clos le 31 décembre 2021*

	<i>Capital d'apport</i>	<i>Réserve pour l'aménagement portuaire</i>	<i>Bénéfices non distribués</i>	<i>Cumul des autres éléments du résultat global</i>	<i>Total des capitaux propres</i>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>24 991 262</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 679 719</b>	<b>(1 796 100)</b>	<b>27 874 881</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	(1 497 666)	-	(1 497 666)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	(287 900)	(287 900)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>24 991 262</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 182 053</b>	<b>(2 084 000)</b>	<b>26 089 315</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	211 016	-	211 016
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	968 600	968 600
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>24 991 262</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 393 069</b>	<b>(1 115 400)</b>	<b>27 268 931</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

## Administration portuaire de Nanaimo

### Tableau des flux de trésorerie

*Exercice clos le 31 décembre 2021*

	2021	2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	211 016	(1 497 666)
Amortissement	1 874 255	2 082 978
Gain sur cession de matériel	(91 872)	-
Gain actuariel (perte actuarielle) sur régimes à prestations définies	968 600	(287 900)
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations différées	(1 215 800)	399 100
	<b>1 746 199</b>	<b>696 512</b>
<b>Variations des comptes de fonds de roulement</b>		
Débiteurs	(566 081)	386 982
Stocks	11 202	(2 842)
Charges payées d'avance	44 336	(95 161)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	706 878	(281 996)
Produits différés	169 953	140 316
	<b>2 112 487</b>	<b>843 811</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(309 836)	-
Hausse de la réserve pour l'aménagement portuaire et financement de développement différé	15 000 000	(795 541)
	<b>14 690 164</b>	<b>(795 541)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achats de matériel	(408 919)	(292 281)
Produit tiré de la cession de matériel	91 871	-
	<b>(317 048)</b>	<b>(292 281)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>16 485 603</b>	<b>(244 011)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1 284 020</b>	<b>1 528 031</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>17 769 623</b>	<b>1 284 020</b>
<b>Éléments composant la trésorerie :</b>		
Trésorerie	1 769 623	284 020
Fonds d'aménagement portuaire et financement de développement différé	16 000 000	1 000 000
	<b>17 769 623</b>	<b>1 284 020</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



# Administration portuaire de Nanaimo

## Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

### 1. Entité présentant l'information financière

Le 11 juillet 1999, l'Administration portuaire de Nanaimo (« l'Administration portuaire ») a été constituée en société en vertu de l'article 10 de la *Loi maritime du Canada* et des lettres patentes de prorogation délivrées par le ministre des Transports.

L'Administration portuaire a pour mandat d'administrer, de diriger et de gérer le port, les eaux navigables et l'estran du détroit de Georgia dans une aire située à proximité de Nanaimo, en Colombie-Britannique, au Canada.

Elle génère des produits provenant de différentes sources, dont un port de navigation hauturière, des contrats de location d'immeubles et l'administration générale du port.

L'adresse de son siège social est le 100 Port Drive, Nanaimo (Colombie-Britannique) V9R 0C7.

### 2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et ses interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Ils ont été approuvés par le conseil d'administration le 28 avril 2022, qui en a aussi autorisé la publication à cette même date.

### 3. Base d'établissement

#### **Base d'évaluation**

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers. Les principales méthodes comptables utilisées sont indiquées à la note 4.

#### **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les présents états financiers sont libellés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de l'Administration portuaire. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au dollar près.

#### **Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables**

Pour établir les états financiers de l'Administration portuaire, la direction porte des jugements, a recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs comptabilisés, et sur l'information concernant les passifs éventuels, présentés à la date de clôture. Ces estimations et hypothèses ont été fondées sur un jugement prudent. Toutefois, des incertitudes pourraient nécessiter des ajustements significatifs à la valeur comptable de l'actif ou du passif touché au cours de périodes ultérieures.

La direction fonde ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes sur la connaissance qu'elle a des événements en cours et des actions que l'Administration portuaire pourrait entreprendre au cours de périodes ultérieures. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base régulière et les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective dans le résultat global pendant la période au cours de laquelle la modification de l'estimation a lieu, si elle n'a d'incidence que sur la période en question, ou sur la période au cours de laquelle la modification de l'estimation a lieu ainsi que dans les périodes futures si elle a une incidence à la fois sur la période considérée et des périodes futures.

Les hypothèses clés posées sur l'avenir et les autres sources d'incertitude de mesure à la date de clôture comprennent les débiteurs, la durée d'utilité des immobilisations, la dépréciation des immobilisations et les avantages sociaux futurs.

Par nature, ces estimations sont assujetties à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements apportés à ces estimations sur les états financiers de périodes ultérieures pourrait être importante.

#### **Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Il est nécessaire de faire appel dans une mesure importante au jugement pour déterminer le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Les évaluations actuarielles consistent à formuler des hypothèses relativement aux taux d'actualisation du rendement des actifs, aux augmentations salariales futures, aux taux de mortalité et aux augmentations futures des prestations de retraite. En raison de la nature à long terme des régimes de retraite, ces estimations comportent un important degré d'incertitude.

**4. Résumé des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables qui ont été adoptées pour établir les présents états financiers sont indiquées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti » (PEPS). Il comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué de tous les coûts estimatifs qui s'appliquent pour l'achèvement et la vente.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque les composantes d'une même immobilisation corporelle ont différentes durées d'utilité, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts.

Le coût d'origine des actifs existants, et le cumul de l'amortissement y afférent, ont été transférés de la Nanaimo Harbour Commission.

Tous les actifs dont la durée d'utilité est limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont donc pas amortis. Les actifs commencent à être amortis à compter de leur date de mise en service.

Le tableau suivant présente les méthodes et les taux d'amortissement applicables à chaque catégorie d'actifs au cours de la période considérée et de la période de comparaison :

	<b>Méthode</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Installations terminales	Linéaire	5 à 40 ans
Installation de passage commercial	Linéaire	5 à 40 ans
Activités portuaires	Linéaire	10 à 15 ans
Immeubles portuaires	Linéaire	3 à 50 ans
Immeubles administratifs	Linéaire	4 à 50 ans

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement appliquées à chaque catégorie d'actifs sont revues chaque date de clôture.

**Subventions gouvernementales**

Les subventions gouvernementales reçues pour les immobilisations corporelles sont déduites dans le calcul du coût des actifs. Elles sont comptabilisées en résultat net sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement. Les subventions gouvernementales sont ensuite constatées lorsqu'il est raisonnablement assuré que l'Administration portuaire respecte les modalités d'allocation des subventions et que les subventions seront reçues.

**Charge sur les produits bruts**

En vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire est tenue de verser annuellement une charge au titre des produits bruts au ministre des Transports pour le maintien en vigueur de ses lettres patentes. La charge est calculée en fonction des produits bruts, à un taux de 2 % sur la première tranche de 10 M\$ et à des taux variables pour le reste.

**Impôts sur le résultat**

L'Administration portuaire est exonérée d'impôts sur le résultat en vertu de l'alinéa 149.1 d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

**Avantages du personnel**

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'Administration portuaire incluent un régime à prestations définies pour les employés syndiqués et non syndiqués, de même que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

#### 4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Le coût des prestations au titre des régimes à prestations définies est déterminé par un actuaire selon la méthode des unités de crédit projetées chaque date de clôture. Selon la méthode des unités de crédit projetées (parfois appelée méthode des prestations par année de service), chaque période de service donne lieu à une unité de droits à prestations additionnelle et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations définies est fondé sur les taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, du marché des obligations d'entreprise de haute qualité ou sur les taux de rendement des obligations d'État.

Les actifs ou les passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière représentent la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies de l'Administration portuaire à la fin de la période de présentation de l'information financière diminuée de la juste valeur actuelle des actifs du régime. La valeur de tout actif qui résulte du calcul est plafonnée à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Les coûts des prestations définies se composent des éléments suivants :

- Les coûts des services rendus comprennent les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les coûts des services passés (y compris les montants pour lesquels les droits n'ont pas été acquis) qui résultent de la modification d'un régime ou de la réduction d'un régime et du profit ou de la perte découlant de la liquidation. Les coûts des services rendus sont constatés immédiatement en résultat net.
- Les charges ou les produits d'intérêts nets sont comptabilisés en résultat net et calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies.
- Les réévaluations comprenant les écarts actuariels, la variation du montant des actifs soumis à restriction, exclusion faite des montants inclus dans l'intérêt net, et le rendement réel des actifs du régime, exclusion faite des montants inclus dans l'intérêt net, sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

L'Administration portuaire comptabilise les gains et les pertes actuariels dans le résultat global au cours de la période où ils surviennent.

#### **Comptabilisation des produits**

Les principales activités de l'Administration portuaire dont elle tire des produits sont décrites ci-dessous.

#### **Activités portuaires**

L'Administration portuaire tire des produits de différentes activités portuaires. Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La contrepartie est habituellement exigible une fois les services fournis.

#### **Contrats de location**

L'Administration portuaire tire des produits de ses contrats de location de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

Elle constate les produits en calculant la proportion des services rendus à la fin de la période de présentation de l'information financière par rapport à la prestation de services totale attendue. Cette fraction est déterminée selon le temps écoulé à la fin de la période de présentation de l'information financière par rapport à la durée totale du contrat de location.

La contrepartie est normalement exigible chaque mois en paiements égaux pour toute la durée du contrat de location. Si la trésorerie est reçue avant que les critères de comptabilisation des produits ne soient remplis, elle est comptabilisée à titre de produits différés.

#### **Dépréciation d'actifs non financiers**

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, l'Administration portuaire évalue s'il existe une indication qu'un actif pourrait être déprécié. Dans l'affirmative, l'Administration portuaire estime la valeur recouvrable de l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Les actifs non courants qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen afin de déterminer si la reprise de la perte de valeur est possible à la date de clôture.

#### 4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

##### **Transactions non monétaires**

Toutes les transactions non monétaires sont évaluées à la juste valeur de l'actif cédé ou de l'actif reçu, d'après celui pouvant être évalué de la manière la plus fiable, sauf si la transaction n'a pas de substance commerciale ou si la juste valeur ne peut être établie de façon fiable. Le critère de la substance commerciale est rempli lorsqu'il est attendu que les flux de trésorerie futurs changeront de manière importante en raison de la transaction. Lorsque la juste valeur d'une transaction non monétaire ne peut être évaluée avec précision ou que la transaction n'a pas de substance commerciale, celle-ci est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif cédé, laquelle est ajustée en fonction de la juste valeur de toute contrepartie monétaire reçue ou donnée.

##### **Instruments financiers**

###### **Actifs financiers**

###### **Comptabilisation et évaluation initiale**

L'Administration portuaire comptabilise les actifs financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition d'actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle l'Administration portuaire s'engage à vendre ou à acquérir l'actif financier. L'intérêt sur l'actif et le passif correspondant ne court pas avant la date du règlement, soit la date à laquelle le titre de l'actif financier est transféré.

###### **Classement et évaluation ultérieure**

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti. Les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes découlant de la dépréciation, des écarts de change et de la décomptabilisation sont comptabilisés en résultat net.

###### **Reclassements**

L'Administration portuaire reclasse les instruments de créance seulement si le modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers change. Les reclassements sont appliqués de façon prospective à partir de la date de reclassement, et les profits, les pertes ou les intérêts comptabilisés antérieurement ne sont pas retraités.

###### **Dépréciation**

L'Administration portuaire comptabilise une correction de valeur pour pertes pour les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers autres que les instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les placements en titres de capitaux propres. Les pertes de crédit attendues sont évaluées de manière à refléter un montant fondé sur des pondérations probabilistes, la valeur temps de l'argent, ainsi que les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir.

Pour tous les actifs financiers, l'Administration portuaire comptabilise une correction de valeur pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance qui pourraient survenir dans les douze mois à venir, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Dans le cas des actifs financiers pour lesquels elle a déterminé que le risque de crédit a augmenté de façon importante, l'Administration portuaire comptabilise une correction de valeur pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie contractuelle des actifs.

L'Administration portuaire évalue si un actif financier est déprécié à la date de clôture. Dans le cas des actifs financiers évalués comme étant dépréciés à la date de clôture, l'Administration portuaire continue de comptabiliser une correction de valeur pour pertes qui correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sont présentées dans l'état de la situation financière comme suit :

- Portées en diminution de la valeur comptable brute des actifs, dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti.

La valeur des actifs financiers est radiée ou réduite lorsque l'Administration portuaire ne peut pas raisonnablement s'attendre à la recouvrer en totalité ou en partie.

---

**4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

**Décomptabilisation des actifs financiers**

L'Administration portuaire décomptabilise un actif financier lorsque ses droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration.

**Passifs financiers**

**Comptabilisation et évaluation initiale**

L'Administration portuaire comptabilise un passif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration portuaire évalue les passifs financiers à la juste valeur, majorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission, à l'exception des passifs financiers ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Si un instrument comprend à la fois une composante de passif et une composante de capitaux propres, ces composantes doivent être présentées séparément d'après la substance de l'instrument. Ainsi, la composante de passif doit être initialement évaluée à la juste valeur et le montant résiduel doit être attribué à la composante de capitaux propres.

**Classement et évaluation ultérieure**

Après la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts, les profits et les pertes liés à un passif financier ou à une composante classée en passif financier sont comptabilisés en résultat net.

**Décomptabilisation des passifs financiers**

L'Administration portuaire décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations précisées au contrat sont acquittées, qu'elles sont annulées ou qu'elles expirent.

**5. Actifs (passifs) au titre des prestations différées**

L'Administration portuaire a offert un régime à prestations définies aux employés admissibles. Elle s'est dotée d'une politique de capitalisation pour les régimes à prestations définies des employés syndiqués et des employés non syndiqués. Ces régimes étaient contributifs et nécessitaient des cotisations de la part des membres. L'Administration portuaire capitalisera les prestations du régime sur la base de la continuité de l'exploitation et réunira les fonds suffisants pour capitaliser les avantages sociaux liés aux services futurs conformément aux lois applicables et aux documents constatant le régime. La récente expérience du régime, les changements au chapitre des hypothèses et l'amélioration des prestations au titre des services passés se traduiront par des gains et des pertes actuariels qui entraîneront parfois un déficit de solvabilité ou une incertitude quant à la continuité de l'exploitation. L'Administration portuaire s'en remettra à son appréciation pour déterminer à quel rythme elle capitalisera les déficits conformément aux lois applicables.

Le régime pour les employés non syndiqués a été liquidé en date du 31 décembre 2020. Les prestations des membres ont été liquidées en fonction de leur choix, par l'achat de rentes d'une compagnie d'assurance ou le paiement de sommes forfaitaires. L'obligation au 31 décembre 2020 était équivalente au coût estimatif de la liquidation du régime. L'obligation au 31 décembre 2021 était équivalente au coût réel.

Le régime pour les employés syndiqués a été liquidé en date du 31 décembre 2021. Comme dans les cas du régime pour les employés non syndiqués à l'évaluation du 31 décembre 2020, l'obligation était équivalente au coût estimatif de la liquidation à cette date.

La dernière évaluation des régimes de retraite pour les employés syndiqués et les employés non syndiqués en vue de déterminer les besoins de capitalisation a été réalisée le 31 décembre 2021.

# Administration portuaire de Nanaimo

## Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2021

### 5. Actifs (passifs) au titre des prestations différées (suite)

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les régimes de retraite par année civile.

	<i>Employés syndiqués</i>	<i>Employés non syndiqués</i>	<b>Total de 2021</b>	<i>Total de 2020</i>
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3 298 100	9 546 000	<b>12 844 100</b>	11 197 900
Coût des services rendus au cours de l'exercice pour l'employeur	109 100	-	<b>109 100</b>	414 200
Coût des services passés	(108 600)	-	<b>(108 600)</b>	(11 300)
Coût financier	84 600	248 200	<b>332 800</b>	340 600
Prestations versées	(84 900)	(540 700)	<b>(625 600)</b>	(447 900)
Cotisations des salariés	49 300	10 100	<b>59 400</b>	98 000
Gain actuariel	(281 400)	(359 400)	<b>(640 800)</b>	1 252 600
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>3 066 200</b>	<b>8 904 200</b>	<b>11 970 400</b>	<b>12 844 100</b>
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	2 895 600	9 407 100	<b>12 302 700</b>	11 055 600
Rendement réel des actifs du régime	313 600	334 700	<b>648 300</b>	1 308 000
Cotisations de l'employeur	149 500	110 500	<b>260 000</b>	289 000
Cotisations des salariés	49 300	10 100	<b>59 400</b>	98 000
Prestations versées	(84 900)	(540 700)	<b>(625 600)</b>	(447 900)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>3 323 100</b>	<b>9 321 700</b>	<b>12 644 800</b>	<b>12 302 700</b>
<b>Actif net (passif net) au titre des prestations définies</b>	<b>256 900</b>	<b>417 500</b>	<b>674 400</b>	<b>(541 400)</b>
<b>Charges au titre du régime de retraite</b>				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	109 100	-	<b>109 100</b>	414 200
Coût des services passés	(108 600)	-	<b>(108 600)</b>	(11 300)
Intérêt sur prestations constituées	84 600	248 200	<b>332 800</b>	340 600
Moins : rendement attendu des actifs du régime	(75 900)	(244 600)	<b>(320 500)</b>	(343 300)
<b>Total comptabilisé en résultat net</b>	<b>9 200</b>	<b>3 600</b>	<b>12 800</b>	<b>400 200</b>
<b>Résultat global</b>				
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(519 100)	(449 500)	<b>(968 600)</b>	287 900
<b>Cumul des éléments du résultat global</b>				
Solde de la perte actuarielle au 1 <sup>er</sup> janvier	715 900	1 368 100	<b>2 084 000</b>	1 796 100
Total des réévaluations inclus dans les autres éléments du résultat global	(519 100)	(449 500)	<b>(968 600)</b>	287 900
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>196 800</b>	<b>918 600</b>	<b>1 115 400</b>	<b>2 084 000</b>

# Administration portuaire de Nanaimo

## Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2021

### 5. Actifs (passifs) au titre des prestations différées (suite)

#### Actifs du régime par catégorie

Le tableau suivant présente une ventilation des actifs investis du régime de retraite par catégorie d'actif en pourcentage :

	Employés syndiqués (en %)	Employés non syndiqués (en %)	Total de 2021 (en %)	Total de 2020 (en %)
Titres de capitaux propres	0	0	0	55
Titres de créance	90	97	95	42
Autre	10	3	5	3
	100	100	100	100

Le tableau qui suit présente un résumé des obligations au titre du régime, des actifs du régime et des écarts entre les résultats et les prévisions pour l'exercice considéré et les quatre exercices précédents.

	2021	2020	2019	2018
Valeur actualisée des obligations au titre du régime	11 970 400	12 844 100	11 197 900	9 423 200
Juste valeur des actifs du régime	12 644 800	12 302 700	11 055 600	9 372 000
Surplus (déficit)	674 400	(541 400)	(142 300)	(51 200)
Pertes actuarielles sur les obligations au titre du régime	(41 500)	(336 000)	(32 700)	(103 000)
Gains actuariels sur les actifs du régime	(327 800)	(964 700)	(1 062 600)	687 200

### 6. Fonds d'aménagement portuaire et financement de développement différé

Le fonds d'aménagement portuaire a été créé par le conseil d'administration afin de financer la remise en état des immobilisations et le développement des actifs de l'Administration portuaire. Le conseil d'administration approuve les transferts vers le fonds et en provenance de celui-ci. L'Administration portuaire s'efforce de maintenir un fonds de roulement et des soldes de réserve suffisants pour répondre à ses besoins d'exploitation et de trésorerie et afin de disposer des fonds nécessaires en cas de difficultés, d'imprévus ou d'urgence.

À la clôture de l'exercice, le fonds avait été capitalisé adéquatement par une trésorerie de 1 000 000 \$ (1 000 000 \$ de trésorerie en 2020).

Un montant de 15 000 000 \$ (néant en 2020) figure dans les actifs courants à l'état de la situation financière et correspond au financement de développement différé reçu de la province de la Colombie-Britannique à affecter au projet d'expansion de Duke Point. En date du 31 décembre 2021, aucun montant n'a été transféré du fonds pour des dépenses liées au projet.

# Administration portuaire de Nanaimo

## Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2021

### 7. Immobilisations corporelles

	2021	2020
Coût	86 534 594	87 853 836
Amortissement	61 082 702	60 936 609
	25 451 892	26 917 227
Installations terminales	13 833 910	14 731 529
Installation de passage commercial	2 243 932	2 501 572
Activités portuaires	1 998 000	1 936 659
Immeubles portuaires	7 158 316	7 493 444
Immeubles administratifs	217 734	254 023
	25 451 892	26 917 227

	Installations terminales	Installation de passage commercial	Activités portuaires	Immeubles portuaires	Immeubles administratifs	Total
<b>Coût</b>						
<b>2020</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	51 117 935	11 383 943	3 969 551	19 162 422	1 942 931	87 576 782
Ajouts	110 738	15 874	-	129 531	36 138	292 281
Cessions	(15 227)	-	-	-	-	(15 227)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>51 213 446</b>	<b>11 399 817</b>	<b>3 969 551</b>	<b>19 291 953</b>	<b>1 979 069</b>	<b>87 853 836</b>
<b>2021</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	51 213 446	11 399 817	3 969 551	19 291 953	1 979 069	87 853 836
Ajouts	123 122	11 339	196 014	38 838	39 606	408 919
Cessions	(1 728 161)	-	-	-	-	(1 728 161)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>49 608 407</b>	<b>11 411 156</b>	<b>4 165 565</b>	<b>19 330 791</b>	<b>2 018 675</b>	<b>86 534 594</b>

	Installations terminales	Installation de passage commercial	Activités portuaires	Immeubles portuaires	Immeubles administratifs	Total
<b>Amortissement</b>						
<b>2020</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	35 388 612	8 609 527	1 801 649	11 418 525	1 650 543	58 868 856
Amortissement	1 108 530	288 718	231 243	379 984	74 503	2 082 978
Cessions	(15 225)	-	-	-	-	(15 225)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>36 481 917</b>	<b>8 898 245</b>	<b>2 032 892</b>	<b>11 798 509</b>	<b>1 725 046</b>	<b>60 936 609</b>
<b>2021</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	36 481 917	8 898 245	2 032 892	11 798 509	1 725 046	60 936 609
Amortissement	1 020 742	268 979	134 673	373 966	75 895	1 874 255
Cessions	(1 728 162)	-	-	-	-	(1 728 162)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>35 774 497</b>	<b>9 167 224</b>	<b>2 167 565</b>	<b>12 172 475</b>	<b>1 800 941</b>	<b>61 082 702</b>



# Administration portuaire de Nanaimo

## Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2021

### 8. Dette à long terme

	2021	2020
Emprunt à terme portant intérêt au taux préférentiel de la RBC de 2,45 % (2,45 % en 2020) majoré de 0,25 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts combinés de 28 000 \$, arrivant à échéance le 6 août 2023.	<b>803 191</b>	1 113 027
	<b>803 191</b>	1 113 027
Moins : tranche à court terme	<b>317 680</b>	309 526
	<b>485 511</b>	803 501

### 9. Passifs éventuels

Certaines des propriétés de l'Administration portuaire pourraient donner lieu à des passifs liés à la réparation des dommages causés à l'environnement. La nature, l'étendue, l'échéancier et le coût des mesures de réparation des dommages causés à l'environnement pour ces propriétés ne peuvent être déterminés ou ne l'ont pas été, car l'obligation fait habituellement suite à un changement de vocation ou à la vente des propriétés. L'Administration portuaire comptabilise par régularisation les coûts rattachés à ces obligations de réparation des dommages causés à l'environnement lorsqu'ils sont susceptibles d'être engagés et qu'ils peuvent faire l'objet d'estimations raisonnables.

### 10. Rémunération

En vertu de l'alinéa 37(3) de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire est tenue de divulguer la rémunération versée aux administrateurs et au chef de la direction dans ses états financiers annuels. Le tableau suivant présente la rémunération versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Nom	Titre	Salaires et rémunération	Avantages et indemnités	Total
D. Hais	Présidente du conseil	21 000	2 400	<b>23 400</b>
F. Denning	Vice-président	17 500	2 400	<b>19 900</b>
B. Coe	Administratrice	14 000	2 400	<b>16 400</b>
J. Manhas	Administrateur	12 250	2 100	<b>14 350</b>
D. White	Administrateur	14 000	2 400	<b>16 400</b>
M. Corfield	Administratrice	12 833	2 200	<b>15 033</b>
S. Dean	Administrateur	12 250	-	<b>12 250</b>
I. Marr	Président et chef de la direction	273 000	33 155	<b>306 155</b>

### 11. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Administration portuaire détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Administration portuaire à un risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque que l'Administration portuaire subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. L'Administration portuaire s'expose à un risque de crédit du fait que les débiteurs ne sont pas garantis. L'exposition maximale au risque de crédit s'établit à 1 161 861 \$ (595 779 \$ en 2020). La direction est d'avis que le risque de crédit imputable aux débiteurs est faible, étant donné qu'elle évalue régulièrement le crédit de ses clients et qu'elle constitue une provision pour les débiteurs potentiellement irrécouvrables.

### 11. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier subisse une perte de valeur en cas de variation des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir des répercussions sur les flux de trésorerie associés à certains actifs et passifs financiers (le risque de flux de trésorerie), ainsi que sur la juste valeur d'autres actifs ou passifs financiers (le risque de prix).

L'Administration portuaire est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses emprunts au taux préférentiel et de ses actifs et passifs au titre du régime de retraite.

#### *Risque d'illiquidité*

Le risque d'illiquidité représente le risque que l'Administration portuaire éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées aux passifs financiers qui sont réglés par un paiement en trésorerie ou par un autre actif financier. L'Administration portuaire conclut des transactions pour acheter et vendre des biens et des services à crédit, et doit financer ses obligations au titre du régime de retraite dont le remboursement est prévu à différentes dates. Le risque d'illiquidité est évalué en examinant les flux de trésorerie nets futurs de l'Administration portuaire afin de prévoir s'il y aura des flux de trésorerie nets négatifs.

L'Administration portuaire gère le risque d'illiquidité découlant de ses crédateurs et de ses obligations au titre du régime de retraite en maintenant une trésorerie importante et des actifs liquides.

Les passifs courants de l'Administration portuaire devraient être réglés et arriver à échéance au cours de l'exercice suivant la clôture de l'exercice considéré.

### 12. Événements importants

AU début de l'année 2020, une pandémie de COVID-19 (coronavirus) s'est répandue à l'échelle mondiale, laquelle a eu une incidence importante sur les organisations en raison des restrictions concernant les voyages et les activités commerciales et des consignes d'auto-isollement et de mise en quarantaine instaurées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et municipaux. Cette pandémie s'est fait ressentir sur l'exercice de 2021, notamment en venant perturber les plans de travail et les chaînes d'approvisionnement et en occasionnant des pénuries de main-d'œuvre. Pour ces raisons, des acquisitions et d'autres projets ont été reportés aux exercices ultérieurs. On ne peut établir l'ampleur de l'incidence que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur l'Administration portuaire, car elle dépendra de l'évolution de la situation, elle-même très incertaine et impossible à prévoir avec certitude. Ces incertitudes découlent de l'incapacité de prédire la propagation de la maladie ou la durée de la pandémie, y compris le temps que dureront les restrictions concernant les voyages, les fermetures ou les interruptions des activités des organisations et les mesures de mise en quarantaine et d'auto-isollement qui sont actuellement en vigueur, ou qui pourraient être instaurées, au Canada et ailleurs dans le monde pour combattre le virus.

### 13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.